

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 24</p>	<p>Séance du 6 septembre 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_081</p> <p>OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1 AU BP 2023</p>	<p>Date de convocation : 30 août 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI</p> <p>Était absent Mme Nadia MEBARKI</p> <p>Ont donné pouvoir Caroline BENOUMELAZ (pouvoir à Vincent BONY) Fatiha BOUZAGHAR (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Nasira DEBBAH) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Fanny LASSABLIERE (pouvoir à Séverine REYNAUD) Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n° DEL-2023-023 du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023.

Contenu :

Pour rappel, le budget 2023 a été voté le 30 mars 2023 pour un montant total de 38 319 397 €, dont 21 803 481 € en section de fonctionnement et 16 515 916 € en section d'investissement.

Afin de prendre en compte les besoins supplémentaires du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Rive-de-Gier, la présente décision modificative (DM) propose l'augmentation des crédits votés de 125 000 € pour la section de fonctionnement.

Point financier :

CHAPITRE	LIBELLE	DÉPENSES	RECETTES
65 657362	Autres charges de gestion courante Subvention de fonctionnement au CCAS	+ 125 000 €	
75	Autres produits de gestion courante		+ 125 000 €
	TOTAL	+ 125 000 €	+ 125 000 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 1 au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Ne participant pas : 8

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE